



**DECISION n° 22.24.610.004.1  
du 02 février 2022  
DE MODIFICATION D'AGREMENT**

**Le Préfet du département de l'Ardèche,**

**Vu** la directive 2014/31/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché des instruments de pesage à fonctionnement non automatique ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;

**Vu** la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

**Vu** le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 mai 2004 modifié relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique en service ;

**Vu** ensemble l'arrêté préfectoral du n° 07-2021-044 du 14 avril 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'arrêté n° 2021-22 du 21 juin 2021 portant subdélégation de signature ;

**Vu** la décision ministérielle du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires applicables aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

**Vu** la décision n° 94.24.110.064.1 du 21 février 1994 attribuant la marque d'identification U 07 à la société ARTEMIS pour l'activité réglementée de vérification périodique des IPFNA ;

**Vu** la décision n° 18.24.610.044.1 du 23 avril 2018 portant agrément de la société ARTEMIS pour la vérification périodique des IPFNA ;

**Vu** la demande de la société ARTEMIS reçue le 25 janvier 2022 par la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes, sollicitant l'intégration d'un nouveau membre dans son agrément pour la vérification périodique des IPFNA ;

**Vu** l'attestation d'accréditation n° 3-1440 rév. 17 délivrée par le COFRAC, prenant effet le 25 janvier 2022, pour la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique ;

**Considérant** que les instruments de pesage à fonctionnement non automatique utilisés à l'occasion de l'une au moins des opérations visées à l'article 5-1 du décret du 3 mai 2001 susvisé sont soumis au contrôle en service en application de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 26 mai 2004 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique en service ;

**Considérant** que l'opération de contrôle en service est réalisée par des organismes agréés par le préfet de département en application de l'article 10 de l'arrêté ministériel du 26 mai 2004 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique en service ;

**Considérant** que les conditions ayant présidé à l'agrément de la société ARTEMIS pour la vérification périodique des IPFNA sont modifiées et que l'examen de ces modifications ainsi que prévu à l'article 40 de l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 susvisé nécessite la modification de l'agrément porté par la décision n° 18.24.610.044.1 du 23 avril 2018 ;

**Sur proposition** de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

La décision n° 18.24.610.044.1 du 23 avril 2018, portant **agrément de la société ARTEMIS**, dont le numéro SIRET est 39270103300020 et le siège social est ZI le Lac – BP 405 – 07004 PRIVAS Cedex, pour réaliser la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA), est modifiée ainsi que stipulé ci-après :

- Intégration d'une nouvelle implantation CALIPSO, VILLEBON-SUR-YVETTE

L'agrément reste valable **jusqu'au 26 avril 2022**.

La liste révisée des implantations couvertes par l'agrément figure en annexe.

### Article 2

L'agrément peut être suspendu ou retiré en cas de dysfonctionnement grave ou de manquement de la société ARTEMIS à ses obligations en matière de vérification périodique des instruments concernés.

### Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui a pris la décision dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de 2 mois auprès du ministre de l'économie et des finances, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Lyon dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi, le cas échéant et sous certaines conditions, être saisie par l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 4

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société ARTEMIS par ses soins.

Lyon, le 2 février 2022

Pour le préfet et par délégation,  
pour la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation  
pour le chef du pôle C empêché,  
la cheffe du département Métrologie



Armelle DUMONT

## ANNEXE à la décision n° 22.24.610.004.1 du 02 février 2022

### Liste des implantations du réseau ARTEMIS (IPFNA)

Nom	Adresse	Code postal - Ville	Modification
ARTEMIS	ZI le Lac – BP 405	07004 PRIVAS	/
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	ZAC du Bois de la Chocque – Rue Paul Emile Victor	02100 SAINT QUENTIN	/
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	400 Rue des Longues Rayes	60610 LACROIX- SAINT-OUEN	/
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	130 C avenue Jean Jaurès – BP 30096	02301 CHAUNY	/
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	Rue André Durouchez	80000 AMIENS	/
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	1, rue Colonel Charbonneaux	51100 REIMS	/
MESURE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (MCD-TECH)	126 Boulevard BARA – Zone HELIOPOLIS II	13013 MARSEILLE	/
MICROMEGA	ZAC du Carreau de la Mine	13590 MEYREUIL	/
MICROMEGA	323 Chemin des Plaines	06370 MOUANS- SARTOUX	/
VELAY PRECISION PATRICK JOURDAIN	63 Boulevard Carnot – BP 506	43010 LE PUY EN VELAY	/
AB PESAGE METROLOGIE ABPM	ZI du Vazzio	20090 AJACCIO	/
BALANCES NOVEX	27 Rue Ingénieur Bertin	21600 LONGVIC	/
JPH SYSTEMES	345 Zone de l'Ayguette	84110 VAISON-LA- ROMAINE	/

LOUVEL PESAGE	74/76 Route de Bernay – BP 214	27502 PONT AUDEMER	/
BRETAGNE PESAGE SERVICE METROLOGIE	ZAC de Kergaradec III - 315 Rue Antoine Lavoisier	29490 GUIPAVAS	/
BRETAGNE PESAGE SERVICE METROLOGIE	ZAC de Cuzon 3 Rue Pierre Cloarec	29000 QUIMPER	/
EURL PESAGE MIDI PYRENNEES	44 Avenue Jean Moulin - BP 72264	31322 CASTANET TOLOSAN	/
AQUALEHA	Les Tertres Noirs - BP 40526	35500 VITRE	/
CONSTRUCTIONS NANCEIENNES DE PESAGE	27 Rue André Fruchard - ZI Prouvé	54320 MAXEVILLE	/
LE PESAGE LORRAIN EN CONTINU ET DISCONTINU (PLCD)	6, rue de la Bergerie ZA de Grimont	57070 SAINT- JULIEN-LES-METZ	/
FLANDRE PESAGE	101 Rue du Moulin	59333 TOURCOING	/
SAS NOUVEAUX ETABLISSEMENTS ROUZE	8 Rue Pierre d'Ailly	59400 CAMBRAI	/
BOCQUET MEDICAL DIVSION COMMERCIAL	85 Boulevard Pasteur	59500 DOUAI	/
NORD PESAGE	Route Nationale 41	62149 ANNEQUIN	/
SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS LEVAUFRE	6 rue du Pibeste ZAC Parc des Pyrenees	65420 IBOS	/
OULLINS BALANCES	23 Rue de la Commune de Paris - BP16	69921 OULLINS	/
DENIS PESAGE	59 Rue des Pays Bas P.A Ouest Park	72200 LE BAILLEUL	/
DENIS PESAGE	Activa Park Koenig 1 - Allée B Box 6 Rue Roland Garros	14760 BRETTEVILLE-SUR- ODON	/
AJC METROLOGIE	25 Rue de Chatou	92700 COLOMBES	/
ETABLISSEMENT AMIEL PESAGE	3 Rue Jean Rostand	81000 ALBI	/

PROVENCE PESAGE AUTOMATISMES	560 Rue de la Création - ZAC des Bousquets	83390 CUERS	/
SECA – LISSES	3 Rue du Bois Chaland	91090 LISSES	/
SAS VPFC PESAGE – VERIFICATION PERIODIQUE	11/13 Boulevard Charles De Gaulle	92700 COLOMBES	/
PESAGE 94	107 Rue Charles Bassé	94120 FONTENAY SOUS BOIS	/
AM Pesage	La Forêt	87800 SAINT HILAIRE LES PLACES	/
FRANCHE-COMTE PESAGE	70, rue de l'Esplanade Ouest	25220 THISE	/
CENTRE DE SERVICES DU CENTRE	Route de Gien	45600 SULLY-SUR- LOIRE	/
BALANCES GABILLARD	3 Avenue Georges Clémenceau	85120 LA CHATAIGNERAIE	/
MB EQUIPEMENT	Bâgé la Ville 206 Chemin de la Glaine	01380 BAGE- DOMMARTIN	/
CALIPSO	6 rue de Norvège – Hightec 4 – ZI Courtaboeuf	91140 VILLEBON- SUR-YVETTE	Nouvelle implantation